



Association Régionale de Copropriétaires de Nantes Atlantique

27 rue du calvaire de Grillaud 44100 NANTES

(* aucune permanence à cette adresse postale

www.arcna.fr Tél : 02 49 44 24 13 Email : arcna@arcna.fr

BULLETIN D'ADHESION SYNDIC BENEVOLE N° d'adhérent:

..... S

Une adhésion à l'ARCNA est souscrite par le **Syndic Bénévole** de la Copropriété nommée :

Nb de lots principaux :

Adresse

Code Postal : Ville

SYNDIC BENEVOLE dans le cas d'un syndicat de copropriété

Civilité : Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Portable : Email : @

PRESIDENT du CONSEIL SYNDICAL dans le cas d'un syndicat coopératif

Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone: Email : @

Profession : Nombre de conseillers :

Le Syndic Bénévole a été élu par un vote en Assemblée Générale du :

Ou le Président du CS a été élu par un vote du Conseil Syndical Coopératif en date du :

Par ce même vote, le Syndic a reçu mandat pour signer ce bulletin d'adhésion

COTISATION: Pour les services indiqués au verso, la cotisation à verser lors de la signature est égale à **un droit fixe de 100 € plus une part variable de 3,45 € par lot principal**, soit une **cotisation totale** de : **100 € + (..... x 3,45 €) = € (cette somme est plafonnée à 800 €)**

pour la période annuelle **du mois** de : **202.. au mois** de : **202..**

Le contrat est conclu pour **un an**, la cotisation reste acquise en cas de radiation, ou de démission.

L'adhérent s'engage à fournir les annexes comptables n° 2 et n° 3 de sa copropriété (celles transmises avec la convocation de la dernière AG), et lors de la première adhésion, à retourner le questionnaire « Profil de votre copropriété » qui lui aura été envoyé par l'ARCNA.

Virement ou chèque à l'ordre de : ARCNA

IBAN : FR3720041010111053860J03213 BIC : PSSTFRPPNTE

Signature du trésorier de l'ARC Nantes Atlantique

Fait à.....le.....

Signature de l'adhérent

Adhérents « Syndic Bénévole » : engagement de prestations.

L'ARCNA s'engage dans le cadre de la présente adhésion, référencée au recto, à faire accéder le syndic bénévole ou les membres du conseil syndical coopératif aux services suivants :

- ✓ Accès gratuit aux formations mensuelles pour le syndic bénévole ou les membres du conseil syndical coopératif
- ✓ Accès gratuit à des sessions de formations spécifiques
- ✓ Formation dédiée aux utilisateurs des logiciels « Syndic bénévole » recommandés par l'ARCNA
- ✓ Abonnement au bulletin trimestriel de l'ARC/UNARC (et, *sur demande*, un exemplaire supplémentaire par tranche de 50 lots de copropriété).
- ✓ Consultations, sur rendez-vous, lors des permanences
- ✓ Réponses sous 10 jours ouvrables aux consultations par écrit : courrier postal ou courrier électronique adressé à : arcna@arcna.fr en précisant votre n° d'adhérent
- ✓ Bénéfice d'une assurance de responsabilité civile (RC) pour le syndic bénévole ou les membres du conseil syndical coopératif sous réserve de validation par l'ARCNA de la convocation et du procès-verbal de votre dernière AG
- ✓ Accès à la zone "adhérents" du site de l'ARCNA www.arcna.fr
- ✓ Accès à la zone "adhérents" du site de l'ARC/UNARC <http://arc-copro.fr>
- ✓ Accès au portail de l'ARC www.leportaildelarc.fr
- ✓ Accès à l'observatoire des charges OSCAR élaboré à partir des annexes 2 et 3 collectées par l'ARCNA

Pour bénéficier rapidement de tous nos services, merci de retourner à l'ARCNA le bulletin d'adhésion, daté et signé, accompagné du chèque de paiement ou de la copie du bordereau de virement.

Pour sécuriser votre assurance RC, faites valider vos convocations et PV d'AG par l'ARCNA.

- *En cas de renouvellement de votre adhésion, le paiement de la cotisation couvre la période annuelle contiguë à la précédente. Une relance est adressée en cas de non-paiement à l'échéance.*
- *Dans l'attente du paiement : l'assurance RC, l'envoi du bulletin, nos consultations et l'accès individualisé aux sites sont temporairement suspendus.*